https://www.snetap-fsu.fr/29-mars-2008-manifestons-pour.html

29 mars 2008 : manifestons pour notre retraite !

- Métiers - Retraité.e -

Date de mise en ligne : samedi 29 mars 2008

Date de parution : 26 mars 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Casse en cascade

Il y a trente ans, un retraité sur quatre vivait au-dessous du seuil de pauvreté. L'amélioration du système de retraite jusqu'au milieu des années 80 a permis de réduire ce nombre à 1 sur 20 en trois décennies.

La casse a débuté en 1993 avec les mesures Balladur contre les salariés du privé. Elle s'est poursuivie par les accords de 1996 sur les retraites complémentaires, en 2003 contre les fonctionnaires et en 2007 contre les salariés des régimes spéciaux.

Toutes ces mesures ont un point commun : faire baisser, le taux de remplacement, c'est-à-dire le niveau des pensions par rapport aux salaires.

Aujourd'hui on constate un accroissement des " retraités pauvres " notamment les femmes. A ce jour, seulement 39% des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans contre 85 % des hommes. Sont touchés d'une manière générale les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels, et les jeunes générations qui débutent plus tard dans la vie active.

Jusqu'où ?

Si le gouvernement s'obstine dans ses prétentions, le risque est fort d'une aggravation rapide dans les prochaines années.

En fait, le gouvernement ne compte pas s'arrêter en si bonne voie. Il prévoit d'augmenter encore la durée de cotisation dès le premier semestre 2008. Celle-ci ne cesserait d'ailleurs jamais de croître puisqu'il est prévu que les deux tiers des gains d'espérance de vie à 60 ans soient transformés en allongement de la durée de cotisation. **Le Medef a d'ailleurs annoncé la couleur puisqu'il veut porter celle-ci à 45 ans.**

La France est l'un des pays Européens où les mesures les plus néfastes ont été prises en matière de retraite :

- Avec l'objectif de 42 ans de cotisations exigées pour toucher une retraite à taux plein en 2020.
  Si plusieurs pays d'Europe affichent des objectifs similaires ou supérieurs, c'est en maintenant des mécanismes de départ anticipé.
- Avec l'indexation des pensions sur les prix et non sur l'évolution du salaire moyen, entraînant, au bout de quinze ans de retraite, une perte de 20% de pouvoir d'achat pour le pensionné par rapport aux actifs.
  Par exemple : aujourd'hui, la pension du régime général ne représente plus que 43% au lieu de 50% du salaire.
- Avec une dégradation des pensions complémentaires (Agirc-Arrco) sans précédent.

De tous les pays européens, c'est la France qui est allée le plus loin dans les sacrifices demandés aux salariés, comme le montre une étude de l'OCDE.

Un autre financement est possible !

Copyright © Snetap-FSU

En revanche, aucun effort supplémentaire n'a été demandé aux entreprises depuis plus de 20 ans, pour payer les retraites à leurs anciens salariés.

Contrairement à ce que le gouvernement et le Medef essaient de nous faire croire, il est possible de financer nos retraites.

Pour maintenir le niveau des pensions par rapport aux salaires, il faudrait, selon le rapport de 2001 du COR, une augmentation de 15 points du taux de cotisation à l'horizon 2040, soit 0,37 point par an.

Il est difficile de croire qu'une telle augmentation des cotisations patronales, qui pourrait être effectuée par une légère baisse des dividendes versés aux actionnaires, pourrait mettre toute l'économie à terre.

De plus, comme le note le rapport de janvier 2007 du COR, qui s'appuie sur les dernières projections de l'INSEE, les perspectives démographiques se sont notablement améliorées depuis les précédentes estimations.

Ensemble exigeons :

- Dans le public, comme dans le privé, la pension nette ne devrait pas être inférieure à 75% du salaire net.
- Pas de retraite inférieure au montant du SMIC net.
- Abandon du régime des cotes et décotes.
- Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein doit être accessible à tous. Il doit garantir le choix effectif du salarié de cesser son activité. C'est pourquoi le droit au travail doit aussi être garanti.
- Reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé.

Pour financer les retraites, nous portons l'exigence d'une modification de la répartition des richesses en faveur du travail

Pour en savoir plus, consultez :

- l'appel de la FSU
- le communiqué commun FSU-CGT
- le communiqué de presse FSU-Solidaires

Où et à quelle heure manifester ?

- Consultez le site ou contactez votre section départementale FSU

Copyright © Snetap-FSU